



Commune de Chens sur Léman
Haute Savoie



D 2026 - 08

Conseillers en exercice :	23
Conseillers présents :	19
Conseillers votants :	22
Dont trois pouvoirs	

Date de la convocation du Conseil
Municipal : 19 février 2026

**OBJET : MISE A DISPOSITION
DES LOCAUX DE LA BASE
NAUTIQUE AUX ASSOCIATIONS -
LOYER**

**DELIBERATION DU CONSEIL
MUNICIPAL**

*L'an deux mille vingt-six, le vin-cinq
février, le conseil municipal de la
commune de Chens sur Léman dûment
convoqué, s'est réuni en session
ordinaire à la mairie, sous la présidence
de Madame Pascale MORIAUD, maire,*

PRESENTS : TRONCHON J. de PROYART
A. BAARSCH C. MORAND F. ZANNI F.
ARNOUX. R. FICHARD B. CHANTELOT C.
PLEYNET J.P. DENERVAUD M. BILLARD
G. RACINE FREIXENET M. CHEVRON F.
DIANA C. QUERNEC GARIN C.
MATTERA A. GEROUDET A. CHAMPEAU
S.

EXCUSÉS : MEYRIER M. « pouvoir à
PLEYNET J.P. » STUBERT B. « pouvoir à
BAARSCH C. » CORNU C. « pouvoir à
TRONCHON J. » CHANTELOT L.

Est élu secrétaire de la séance : BILLARD G.

Madame le maire rappelle au conseil municipal que les locaux de la base nautique
seront mis à disposition d'associations et propose d'appliquer les loyers suivants :

- Chensivoile dont le siège est à Chens sur Léman : 50 €
- Léman aviron club dont le siège est à Chens sur Léman : 50 €
- Exocet Léman dont le siège est à Annemasse : 2 500 €

Le conseil municipal, entendu l'exposé de Madame le maire et après en avoir délibéré, à
l'unanimité,

ACCEPTE la proposition de Madame la maire ci-dessus énoncée.

Fait et délibéré à Chens sur Léman, les jour, mois et an ci-dessus

Suivent les signatures
Pour extrait certifié conforme
Le secrétaire
Gilles BILLARD

Le maire
Pascale MORIAUD

